

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

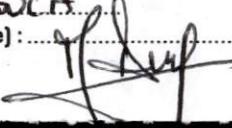
## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22 MAR 2023	(2)		300 Dhs	DR. KETTANI Spécialiste en ophtalmologie 101 Ouled Taleb 22 Casablanca 522504188 / 0522500016

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
 Dr. Merieme Abdellatif Casablanca 0522-856348	19/05/2023					7200 DH

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

**Docteur A. KETTANI KOMIHA**

Spécialiste en ophtalmologie

Diplômée de la faculté de

Médecine de Montpellier



الدكتورة انيسة كتاني قميحة

اختصاصي في

أمراض وجراحة العيون

**Maladies et Chirurgie des Yeux**

Casablanca..... 22.03.2023 ..... الدار البيضاء

DEHOUi ZER HOUNi Nour

Lunette Vlogicas

VL OD (70 - 0,50) - 6

OC - 4,50

VR OMC ADD + 1,50

montee + verres oeil bleu AR

**KETTANI OPTIC**  
Opticienne et Optométriste  
105 Avenue 2 Mars Casablanca  
Tél: 0522 85 63 46 - Fax: 0522 85 63 48

Dr. KETTANI KOMIHA Anissa  
Spécialiste en ophtalmologie  
Lot. Ouled Taleb, rue 01 N° 101 Ain chock  
Casablanca  
Tél: 05 22 504 188 / 05 22 500 026

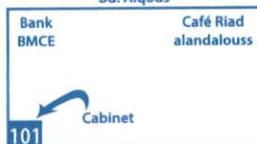
Lot, Ouled Taleb,rue 01 N° 101 Ain chock

Casablanca

فرنطة اولاد طالب رقم 101 زنقة 01 عين الشق

Tél: 0522 504 188 / 0522 500 026

Bd. Alqods





**KETT  
OPTIC**

CASABLANCA, le 19/05/2023

**MME DEROUZERHOUNI  
NAWAL**

**FACTURE PF 0162/2023**

Désignation	Montant
<b>MONTURE OPTIQUE</b>	<b>2500</b>
<b>OD VERRE PROGRESSIF ORGANIQUE ANTIREFLET</b>	<b>2350</b>
<b>OG VERRE PROGRESSIF ORGANIQUE ANTIREFLET</b>	<b>2350</b>
<b>Total TTC</b>	<b>7200DH</b>

Arretée la presente facture à la somme de : SEPT MILLE DEUX CENT DIRHAMS

**KETT OPTIC**  
KETTAN Merieme  
Opticienne Optométriste  
105, Avenue 2 Mars Casablanca  
Tel: 0522 85 63 46 - Fax: 0522 85 63 48